

La Ciotat, le 9 juin 1941

Monsieur l'Amiral

Je soussignée, Madame Marchetti Antoine, demeurant à La Ciotat (B. du Rh.) Bd de Clavel, ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Que je suis mariée avec Monsieur Marchetti Antoine, inscrit maritime, navigant pour le compte de la Compagnie des Messageries Maritimes ; je suis Mère de deux enfants, âgés respectivement de neuf ans et six ans et demi ;

Mon mari a navigué mobilisé, durant toutes les hostilités, à bord du paquebot "Jean Laborde". A la date du 31 août dernier (le bateau étant parti le 7 juin 1940 de Marseille), il se trouvait à la Pointe-Noire (A.E.F.) à bord de son navire, qui était bloqué par les forces anglaises, à l'escale sus-mentionnée.

Au cours d'une tentative faite pour forcer le blocus, le navire est parti par surprise et quelques hommes dont mon mari ont été portés manquants à bord. Telle est la version qui est venue à ma connaissance, car si je n'étais allée voir un camarade de mon mari, ni l'Inscription Maritime, ni la Compagnie, ne m'ont jamais avisée officiellement, dès l'arrivée à son port d'attache.

Je suis allée alors à la Compagnie et il m'a été répondu que le Commandant n'avait pas encore rédigé son rapport. J'ai écrit quelque temps après à la Compagnie pour savoir s'il m'était dû le reliquat de solde des salaires acquis par mon mari et la Compagnie m'a envoyé un mandat correspondant. Quant aux affaires de mon mari, j'ai su par ce même camarade, que tout se trouvait sous scellés à la marine de Dakar [sic].

J'avais aussi adressé une lettre au gouverneur du dit port, mais sans résultat.

J'ai écrit alors dernièrement à Vichy et ma lettre a été renvoyée à l'Inscription Maritime qui me fait connaître que si mon mari "n'avait contracté aucun engagement" dans les forces anglaises ou gaullistes, il n'en était pas moins porté comme déserteur.

J'ai l'honneur de porter ces faits à votre connaissance, Monsieur l'Amiral, en déclarant, car je les tiens d'un camarade rapatrié avec le navire et qui par le plus grand des hasards, se trouvait de service à bord, que mon mari n'avait contracté aucun engagement dans les forces gaullistes ou anglaises et qu'il aspirait essentiellement à rejoindre son pays et sa famille.

La présente supplique vous est adressée, Monsieur l'Amiral, dans le but, d'abord, d'essayer d'obtenir des nouvelles de mon mari, sur le sort duquel je suis laissée dans la plus complète ignorance (j'ai reçu un télégramme "bonne santé" de Pointe-Noire, le 8 novembre dernier).

Ensuite de percevoir les allocations familiales et délégations de solde dues respectivement depuis le 31 octobre et le 30 septembre 1940. - car la Compagnie des Messageries Maritimes, sous le prétexte que mon mari "a quitté le bord de son propre gré", m'a suspendu les délégations de solde et les allocations familiales (Mère au Foyer) et je suis de ce fait sans ressources, l'état d'une de mes fillettes ne me permettant pas de travailler.

Le qualificatif employé par la Compagnie des Messageries Maritimes, ne constitue pas une preuve du débarquement volontaire de mon mari.

Dans l'attente de votre justice, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Amiral, mes très sincères salutations.

Lucienne Marchetti